



# JUDO CLUB THIernois Saison 2023/2024

## **Autorisation d'utilisation de l'image**

Je soussigné(e) : NOM : ..... Prénom : .....

\*Autorise / n'autorise pas

Les membres de l'Association JUDO CLUB THIernois ou d'autres structures en partenariat à photographier ou filmer et à utiliser à des fins d'information, d'animation ou de promotion, les photos et/ou vidéos prises dans le cadre des activités du club (animations, compétitions, entraînements, galas...)

- **\*me représentant,**
- **\*représentant mon enfant NOM : .....  
Prénom : .....**

Les photographies et vidéos susmentionnées sont susceptibles d'être utilisés sur les supports suivants :

- Publication dans la presse locale
- Publication pour une publicité du JUDO CLUB THIernois
- Diffusion sur Facebook / Instagram (page du JUDO CLUB THIernois ou de l'un de ses partenaires)
- Diffusion sur le site Web du JUDO CLUB THIernois ou de l'un de ses partenaires

**Date et signature**

## **Attestation Questionnaire Santé Sport**

**Pour les majeurs :**

Je soussigné(e) ....., atteste avoir renseigné et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE FFJDA.

**Pour les mineurs :**

Je soussigné....., en ma qualité de représentant légal de....., atteste avoir renseigné le QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR FFJDA et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

**Date et signature du sportif ou représentant légal**

\* Rayer la mention inutile



# JUDO CLUB THIernois Saison 2023/2024

## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023/2024

Numéro de licence : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe :  Féminin  Masculin

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....  
.....

Code postal : .....

Ville : .....

Portable : .....

Email : .....

Ceinture : ..... Obtenue le .....

GR1	GR2	GR3	GR4	GR 5 (TAISO)	GR 6 (KATA)	GR 7 (COMP)

Certificat médical : Rayez les mentions inutiles

Sportif	Sportif en compétition	Non pratiquant	Questionnaire Santé Sport
Date :	Date :	<del> </del>	

Pass'Région : numéro de carte : ..... Code Pass'Sport : .....

Je souscris à l'assurance :  Oui  Non

### **Données personnelles (RGPD)**

J'autorise la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données me concernant nécessaires à la gestion de ma licence et atteste avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation des données personnelles.

Oui  Non

Je souhaite recevoir par la FFJDA, des informations ou des offres notamment commerciales de partenaires économiques de la FFJDA. (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires)

Oui  Non

**Date et signature**

\* Rayer la mention inutile



# JUDO CLUB THIernois Saison 2023/2024

## Règlement intérieur 2023/2024

### ADHESION - COTISATION :

Le Judo-Club délivre à chaque Adhérent, **une carte d'adhésion nominative**, celle-ci peut être requise à tout moment, par les responsables du Club ou de la Maison des Sports.

**Chaque judoka doit régler dès l'inscription au Judo Club Thiernois la totalité de la cotisation associée aux cours suivis pour la saison et de l'adhésion à l'association.**

### HYGIENE – SECURITE :

Chaque judoka doit se munir de chaussons (ou autres chaussures d'intérieur similaires) pour accéder à la salle de combat, les chaussures de ville devant rester au vestiaire.

**Il est demandé à tout judoka de respecter rigoureusement les règles de sécurité et d'hygiène élémentaires.** Une propreté corporelle est exigée, de même que celle des kimonos, qui devront faire l'objet d'un entretien soigné.

Le chewing-gum et le tabac sont à proscrire au dojo, ainsi qu'aux vestiaires.

Le club décline toute responsabilité, en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

De plus, par mesure de sécurité, les bijoux sont interdits lors des entraînements, il est donc formellement conseillé de les retirer avant d'accéder à la Maison des Sports.

### CODE MORAL

Le respect du code moral par les judokas et leur famille est impératif, tout écart pourra être sanctionné.

### RESPONSABILITE :

Les enfants sont sous **la responsabilité du club, dès l'instant où ils ont été confiés**, dans la salle de combat, au professeur ou à un membre du Comité Directeur. **Nous demandons aux parents de jeunes enfants, de ne pas les déposer dans la rue ou à l'entrée, sans s'assurer qu'ils sont effectivement accueillis par un responsable.**

### ENTRAINEMENT DANS UN AUTRE CLUB

**La participation aux cours dans un autre club doit être validée préalablement par le professeur.**

### ABSENCE :

Les judokas ont toute liberté, en ce qui concerne la fréquentation des cours. De ce fait **aucun mot d'excuse n'est exigé, en cas d'absence.** Il appartient aux parents de veiller à ce que leurs enfants assistent régulièrement au cours.

Sauf cas grave exceptionnel (absence prolongée liée à une maladie ou accident justifié par un certificat médical) soumis aux décisions du conseil d'administration, **les absences ne donnent droit à aucun remboursement ni réduction de cotisation.**



# JUDO CLUB THIernois Saison 2023/2024

## **COMPETITION :**

**La participation à des compétitions est facultative.** Il est possible d'y participer au-delà d'une saison sportive. Jusqu'à onze ans les enfants n'ont accès qu'à des rencontres amicales (2 à 3 rencontres par saison). Les compétitions officielles ne débutent qu'à la catégorie Benjamin (championnat de district et si qualification, départemental et régional).

**Le Club ne prend pas en charge le déplacement des enfants pour se rendre sur les lieux de compétition, mais les enfants seront accompagnés techniquement et moralement par l'enseignant du club.**

## **ASSURANCE :**

**Tout pratiquant au sein du club doit être en possession de la licence FFJDA pour la saison en cours.** L'assurance associée à celle-ci couvre uniquement les compléments de Sécurité sociale des soins médicaux, mais en aucun cas les indemnités journalières. Il est toutefois possible de prendre une assurance complémentaire.

**Pour les majeurs un certificat médical d'aptitude doit être fourni au club à chaque début de saison.** Les anciens judokas possédant un passeport, font viser par le médecin, les pages prévues à cet effet.

## **PASSEPORT :**

Le passeport sportif est obligatoire à partir de 6 ans. Il est la seule preuve valable du grade et constitue un support technique nécessaire à la progression de votre enfant. Il est valable 8 ans et peut être commandé à l'enseignant en joignant une photo d'identité et un chèque bancaire de 8 euros libellé au « judo club Thiernois ». Cette somme sera reversée à la Fédération Française de Judo.

## **MEMBRE ACTIF :**

Est membre actif :

- **le pratiquant licencié** (à partir de 14 ans révolus)
- **Toute personne ayant un membre de sa famille licencié au club et s'acquittant d'une cotisation et d'une adhésion annuelle** fixée chaque année en assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale tout membre actif possède une voix délibérative lors de votes concernant l'élection ou la réélection des membres du conseil d'administration. Ils participent aux différentes décisions inhérentes à la vie du club. Il a également la possibilité de présenter sa candidature au conseil d'administration lors d'assemblées générales électorales.

## **EXCLUSION :**

L'exclusion d'un pratiquant licencié peut être prononcée par le Conseil d'Administration, en cas de non-paiement de la cotisation annuelle ou de manquement grave à la discipline et aux valeurs morales du judo constaté par l'enseignant.

***Date et signature du sportif ou du représentant légal.***